
L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois de janvier à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de la Région de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois janvier deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUMEUX), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS).

Secrétaires de séance : M. Philippe CAILLON et M. Aurélien DOUCHIN

Début de séance : 19h41

I. VIE INSTITUTIONNELLE

▪ **Mise à jour du tableau du Conseil Communautaire (délibération n°CC2022 01 01)**

La présente délibération a pour objet d'acter le souhait de de M. Jérémie JEUSSET de démissionner de son mandat d'élue communautaire. Par conséquent, il est nécessaire de modifier le tableau du conseil communautaire intégrant un nouveau conseiller communautaire.

Le Conseil Communautaire **prend acte** de la nomination de M. Jacques POUGET en tant que conseiller communautaire, succédant à M. Jérémie JEUSSET et **modifie**, en conséquence, le tableau du conseil communautaire comme joint en annexe. **UNANIMITE 23 voix POUR**

▪ **Election des membres siégeant au sein de la commission Aménagement du territoire (délibération n°CC2022 01 02)**

La présente délibération a pour objet d'acter le retrait de M. Jérémy JEUSSET, démissionnaire. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021 11 02 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2021.

Le conseil communautaire **proclame** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : M. CAILLON Philippe (Président de commission), Mme ARBRUN Tiphaine, M. BICHON Albert, M. BLANCHARD Francis, Mme CARRE Anne, Mme DUBOURG Yolande, M. FLIPPOT Jacky, M. GASNIER Stéphane, Mme GUIHO Marie-France, M. PINEAU Olivier, M. POINTEAU Jean-Luc, et **autorise** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. **UNANIMITE 23 voix POUR**

▪ **Election des membres siégeant au sein de la commission Environnement (délibération n°CC2022 01 03)**

La présente délibération a pour objet d'acter la démission de M. Jérémy JEUSSET et Mme Clotilde SHAMMAS de la commission Environnement et le souhait de Mme Tiphaine ARBRUN et M. Jacques POUGET de la rejoindre. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021 11 01 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2021.

Le conseil communautaire **proclame** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la COMMISSION ENVIRONNEMENT : M. BUF Jean-Michel (Président de commission), Mme Tiphaine ARBRUN, M. CODET Stéphane, M. GASNIER Stéphane, Mme GUILLAUXDEUX Maryse, Mme. MERCIER Claudie, M. PIJOTAT Max, M. POUGET Jacques, M. RANNOU Yannick, M. RICARD Jean-François, Mme TESSIER Martine et **autorise** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. **UNANIMITE 23 voix POUR**

II. FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS

▪ **BUDGET ADMINISTRATION GENERALE – Attributions de compensation – Répartition des montants provisoires pour l'année 2022 (délibération n°CC2022 01 04)**

La présente délibération a pour objet d'approuver le montant provisoire des attributions de compensation pour chacune des communes-membres au titre de l'année 2022.

Le Conseil Communautaire **acte** les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes de la Région de Blain au titre de l'année 2022, tel que présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES
BLAIN	394 874.98€
BOUVRON	694 841.34€
LA CHEVALLERAI	-21 050.77€
LE GÂVRE	-38 915.11€

UNANIMITE 23 voix POUR

III. ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES

- **JEUNESSE – Centre Socio-Culturel TEMPO – Demande d’avance sur la subvention 2022 (délibération n°CC2022 01 05)**

La présente délibération a pour objet d’autoriser le versement d’une avance sur la subvention annuelle accordée au centre socio-culturel TEMPO au titre de l’année 2022. Cette avance correspond à 25% du montant de la subvention attribuée en 2021, représentant un montant de 33 950 €.

Le Conseil Communautaire **attribue** une avance sur la subvention annuelle 2022 au centre socio culturel TEMPO d’un montant de 33 950 € et **autorise** Madame La Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération. **UNANIMITE 24 voix POUR**

IV. ENVIRONNEMENT

- **GEMAPI - Mise à jour – Désignation des Représentants de la Communauté de Communes de la Région de Blain au Syndicat du Bassin Versant du Brivet (délibération n°CC2020 01 06)**

La présente délibération a pour objet de modifier la désignation des représentants de la Communauté de Communes de la Région de Blain au SBVB. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020 07 2 18 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020.

Le Conseil Communautaire **désigne** les Représentants de la Communauté de Communes de la Région de Blain au sein du SBVB : Emmanuel VAN BRACKEL et Jacques POUGET. **UNANIMITE 24 voix POUR**

- **DECHETS – Electin des membres du Conseil d’Exploitation de la Régie « Déchets Ménagers et Assimilés » (délibération n°CC2022 01 07)**

La présente délibération a pour objet de modifier la liste des membres du conseil d’exploitation de la Régie « Déchets ménagers et assimilés » au vu de la démission de M. Jérémy JEUSSET, titulaire. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021 11 20 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2021.

Le Conseil Communautaire **désigne** les 13 membres proposés ci-après au Conseil d’Exploitation de la régie « Déchets ménagers et assimilés » du Pays de Blain, dotée de la seule autonomie financière :

- Au titre des représentants du conseil communautaire titulaires :
 - M. BUF Jean-Michel
 - Mme ARBRUN Tiphaine
 - M. POUGET Jacques
 - M. PIJOTAT Max
 - Mme. MERCIER Claudie
 - M. RICARD Jean-François
 - Mme. TESSIER Martine
- Au titre des représentants du conseil communautaire suppléants :
 - Mme. DUBOURG Yolande
 - M. HAMON Jean-Pierre
- Au titre des représentants des conseils municipaux titulaires :
 - Mme ADAM Béatrice (Commune de LA CHEVALLERAIS),

- M. CODET Stéphane (Commune de BLAIN)
- Xavier SAMZUM (Commune de BOUVRON)
- Daniel RONDOUIN (Commune de LE GAVRE)
- Au titre des personnes qualifiées représentant les usagers titulaires :
 - M. Jean-François DEDENIS (Conseil de Développement du Pays de Blain),
 - M. Christophe LEBON (Club des Entrepreneurs de la Région de Blain),
- Au titre des personnes qualifiées représentant les usagers suppléants :
 - M. Christophe CANEJA (Conseil de Développement du Pays de Blain)

Et autorise la Présidente ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. **UNANIMITE 24 voix POUR**

- **DECHETS – Désignation des Représentants de la Communauté de Communes de la Région de Blain au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) (délibération n°CC2022 01 08)**

La présente délibération a pour objet de modifier la liste des représentants au SMCNA au vu de la démission de M. Jérémie JEUSSET, titulaire. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021 11 21 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2021.

Le Conseil Communautaire **désigne** les représentants de la Communauté de Communes de la Région de Blain au sein du SMCNA comme suit : Délégués titulaires : M. Jean – Michel BUF, M. POUGET Jacques, M. Stéphane GASNIER, M. Jean-François RICARD, Mme. Claudie MERCIER - Délégué suppléant : Mme. Sandrine VAIRE. **UNANIMITE 24 voix POUR**

V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Convention avec l'association Alisée pour l'animation du dispositif France Renov' pour la période 2022-2023 (délibération n°CC2022 01 09)**

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame La Présidente à signer la convention avec l'association Alisée pour l'animation du dispositif France Rénov sur la Communauté de Communes de la Région de Blain.

Le Conseil Communautaire **valide** les termes de la convention présentée en annexe, **autorise** Madame La Présidente à signer la convention avec l'association ALISÉE et **inscrit** les crédits budgétaires correspondant à la dépense au Budget Primitif 2022. **UNANIMITE 24 voix POUR**

- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Convention avec le CREHA OUEST pour la période 2022-2024 (délibération n°CC2022 01 10)**

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame La Présidente à signer la convention avec le CREHA Ouest qui vise à renouveler la participation de la Communauté de Communes de la Région de Blain à l'association CREHA Ouest sur la période 2022-2024. Ainsi, sur les bases décrites dans la convention, la participation financière annuelle de la Communauté de Communes de la Région de Blain est fixée à 1 210€ TTC par an.

Le Conseil Communautaire **valide** les termes de la convention présentée en annexe et **autorise** Madame La Présidente à signer la convention avec l'association CREHA OUEST. **UNANIMITE 24 voix POUR**

VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

▪ LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – Augmentation de capital (délibération n°CC2022 01 11)

La présente délibération a pour objet d'autoriser l'augmentation de capital de la SPL LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT, dont la Communauté de Communes de la Région de Blain est actionnaire. Cette augmentation serait assurée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique à hauteur de 2 000 000 € portant sa participation à environ 86.90% du capital. Au travers de cette augmentation en capital, l'objectif du Département est d'accompagner les territoires dans leur transition vers un modèle de d'aménagement durable plus sobre du foncier.

Le Conseil Communautaire **approuve** l'augmentation de capital de Loire-Atlantique Développement-SPL de 2.000.000 € (deux millions d'euros), **approuve** que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique, **renonce** donc d'ores et déjà à l'exercice du droit préférentiel de souscription et donc à participer à l'augmentation de capital, **approuve** la composition inchangée du Conseil d'Administration et **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires d'exécution de la présente délibération et notamment au sein des organes de Loire-Atlantique Développement-SPL. **UNANIMITE 26 voix POUR**

VII. MODIFICATIONS STATUTAIRES

▪ Modification des statuts de la Communauté de Communes (délibération n°CC2022 01 12)

La présente délibération a pour objet de procéder à plusieurs modifications des statuts intégrant : le changement de nom de la communauté de communes, la restitution de la compétence supplémentaire « Voirie d'intérêt communautaire » aux communes-membres, la modification de la compétence « Action culturelle » intégrant la mise en réseau des bibliothèques, la révision de l'écriture de certaines compétences afin de clarifier celles-ci et de permettre de distinguer la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre d'une délibération prise à la majorité des deux tiers.

Il est rappelé que les compétences prises au titre des compétences supplémentaires ne sont pas obligatoirement toutes exécutées mais permettent d'être mobilisables.

Le Conseil Communautaire **autorise** la restitution de la compétence « Voirie d'intérêt communautaire » aux communes-membres conformément à l'article L 5211-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, **approuve** la modification des statuts en vertu des articles L 5214-16, L 5211-17 et L 5211-20 telle que présentée et annexée à la présente délibération et **donne pouvoir** à Madame La Présidente afin de notifier aux maires des communes membres cette délibération à soumettre aux conseils municipaux dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification pour l'ensemble des modifications statutaires et de demander au Préfet de Loire-Atlantique, au terme de cette procédure, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts. **UNANIMITE 26 voix POUR**

VIII. INFORMATION AU CONSEIL

▪ Délégations à la Présidente

Décision n°2022-01 – Adhésion au CAUE 44 pour l'année 2022 pour un montant de 480 €.



▪ **Délégations au Bureau Communautaire**

Délibération n°2021-12 – Modification des Conditions Générales de Location et d'Utilisation du dispositif VELILA.

Fin de séance : 20h41

TABLEAU DES DELIBERATIONS :

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
CC 2022 01 01	ADMINISTRATION GENERALE – Mise à jour du tableau du conseil communautaire	R. SCHLADT	UNANIMITE 23 VOIX POUR
CC 2022 01 02	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election des membres siégeant au sein de la commission Aménagement du Territoire	R. SCHLADT	UNANIMITE 23 VOIX POUR
CC 2022 01 03	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election des membres siégeant au sein de la commission Environnement	R. SCHLADT	UNANIMITE 23 VOIX POUR
CC 2022 01 04	FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE – Attributions de Compensation – répartition des montants provisoires pour l'année 2022	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 23 VOIX POUR
CC 2022 01 05	ANIMATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES - JEUNESSE –Centre Socioculturel TEMPO – Demande d'avance sur la subvention 2022	A. DOUCHIN	UNANIMITE 24 VOIX POUR
CC 2022 01 06	GEMAPI – Mise à jour- Désignation des représentants de la communauté de communes de la région de Blain au Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)	JM. BUF	UNANIMITE 24 VOIX POUR
CC 2022 01 07	DECHETS – Election des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie « Déchets Ménagers et Assimilés »	JM. BUF	UNANIMITE 24 VOIX POUR
CC 2022 01 08	ENVIRONNEMENT- DECHETS – Désignation des représentants de la Communauté de Communes de la Région de Blain au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA)	JM. BUF	UNANIMITE 24 VOIX POUR
CC 2022 01 09	HABITAT – Approbation de la convention avec l'association ALISEE pour l'animation du dispositif FRANCE RENOV' pour la période 2022-2023	P. CAILLON	UNANIMITE 24 VOIX POUR
CC 2022 01 10	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention avec le CREHA OUEST pour la période 2022-2024	P. CAILLON	UNANIMITE 24 VOIX POUR
CC 2022 01 11	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – Augmentation de Capital	N. OUDAERT	UNANIMITE 26 VOIX POUR
CC 2022 01 12	MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	R. SCHLADT	UNANIMITE 26 VOIX POUR

Fait le 26 janvier 2022 à Blain

Rita SCHLADT,
Présidente

